



OFFRE D'EMPLOI

L'Association HAARP, composée de 11 établissements et d'un Siège Social, dans le secteur du médico-social et plus particulièrement dans l'accompagnement aux personnes handicapées, recherche pour **les deux Plateformes de Scolarisation Mutualisée** situées à Franconville et à Ermont, (Rattachée à l'IME Le Clos du Parisis, situé à Montigny les Corneilles (95), et en collaboration étroite avec l'Education Nationale :

- ✓ **Un(e) Psychologue**
- ✓ **à temps plein en CDI**
- ✓ **(0.50 etp sur PSM Franconville et 0.50 etp sur PSM Ermont)**
- poste à pourvoir dès le 09 Mars 2026**

La PSM permet une prise en charge médico-sociale adaptée afin d'éviter une rupture de parcours pour des élèves âgés de 6 à 12 ans en grandes difficultés dans leur école élémentaire de secteur, présentant des troubles du spectre de l'autisme et bénéficiant d'une orientation IME et/ou SESSAD notifiée par la MDPH, non mise en œuvre.

Les missions confiées à le/la psychologue au sein de la PSM en étroite collaboration avec les autres professionnel(le)s Education Nationale et MS

- Travail en équipe pluridisciplinaire/pluri-professionnelle EN et MS : contribution à l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), participation aux réunions d'équipe...
- Evaluation régulière et compréhension du profil de l'enfant : bilans cognitifs, fonctionnement socio-émotionnel...
- Elaboration et suivi du projet individualisé MS : objectifs, stratégies...
- Accompagnement de l'équipe éducative : analyse des comportements-problèmes, dyade autistique, particularités sensorielles, essentiels à mettre en place...
- Soutien à la régulation émotionnelle de chaque élève : identification/compréhension des émotions, débordements, réponses/stratégies possibles....



- Mise en œuvre de « groupe habiletés sociales » visant à développer les potentialités des élèves
- Relations avec les parents/les familles : rencontres, visites à domicile, guidance parentale...

Diplôme MASTER 2 en psychologie exigé

Permis B obligatoire car déplacements entre les 2 PSM et les écoles

La connaissance de l'autisme et de l'éducation structurée est indispensable ainsi qu'une première expérience de travail en collaboration avec un(e) enseignant(e).

Rémunération selon expérience et sera fixée selon la CCNT du 15 mars 1966.

Merci de faire parvenir votre CV et lettre de motivation à :

Mme Armelle BRION
Directrice de l'IME Le Clos du Parisis
direction.leclosduparis@haarp.fr